MÉMOIRE DE LA



DES ORGANISMES ET DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES À BOUT DE SOUFFLE!

Au ministre des Finances du Québec

Dans le cadre du budget 2017-2018

Janvier 2017

Introduction

Les familles monoparentales et recomposées vivent des situations qui leur sont propres dans un cadre différent, puisque les ex-conjoints doivent maintenir une relation jusqu'à ce que leurs enfants volent de leurs propres ailes. Les événements particuliers qu'elles vivent font qu'elles ressentent le besoin de se regrouper, pour composer avec la rupture et réduire ses effets chez l'enfant, pour réorganiser leur vie au quotidien ou pour s'ajuster à une recomposition familiale.

Elles trouvent dans les **organismes de familles monoparentales et recomposées** tout le support et l'information nécessaires pour apprivoiser leur nouvelle réalité familiale. Ces organismes servent d'abord de lieu d'échange, avant de devenir un lieu d'apprentissage et d'action. Il en résulte un important mouvement de prise en charge collective qui se traduit par des projets rentables pour les individus et pour la société.

La majorité des membres de la FAFMRQ reçoivent leur financement à la mission du ministère de la Famille. Dans ce contexte, la Fédération demeure un partenaire incontournable pour le Ministère et poursuit sa participation active au sein de la Table des partenaires en matière de reconnaissance et de financement des OCF dans le but de représenter ses groupes membres et d'améliorer leur financement

Malgré les limites et les contraintes financières, ces organismes tentent par divers moyens de créer un espace de vie qui favorise l'entraide et le réseautage, reliant les familles à leur milieu. Ils arrivent à rejoindre des familles, à les écouter, à répondre au mieux à leurs demandes, à combler certains besoins, et à les mettre en lien avec d'autres ressources dans leur communauté. Notons enfin que le financement de base accordé à nos organismes membres constitue un levier important pour que ces derniers puissent obtenir un financement d'autres sources (municipalités, fondations, Centraide, activités d'autofinancement, etc.).

I. La Fédération

La FAFMRQ existe depuis 1974. Si à l'origine elle fut mise sur pied pour regrouper les familles monoparentales, depuis 1995, elle intègre aussi dans ses rangs les familles recomposées. Aujourd'hui, la **FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres de tout le Québec**. Au fil des ans, la Fédération a mené des actions importantes visant le mieux-être des familles monoparentales et recomposées. Parmi les dossiers sur lesquels la FAFMRQ s'est penchée activement, on retrouve notamment la lutte à la pauvreté, les mesures de soutien à la famille, la perception automatique des pensions alimentaires pour enfant et la conciliation famille-travail-études.

Finalement, la Fédération revendique depuis 2004, année du transfert des OCF au ministère de la Famille, un meilleur financement pour les organismes communautaires Famille, particulièrement pour les organismes de familles monoparentales et recomposées.

De plus, quelques organismes membres déjà actifs, dans le champ famille, sur le terrain demandent depuis plusieurs années, à être reconnus par le MFA. La FAFMRQ a, jusqu'à présent, soutenu ces demandes de reconnaissance.

2. Les organismes de familles monoparentales et recomposées au Québec

Les organismes de familles monoparentales et recomposées interviennent auprès des personnes vivant des transitions familiales (familles en crise, rupture, recomposition). Les personnes qui fréquentent ces organismes sont majoritairement des femmes avec enfants (70%) qui vivent des situations spécifiques; elles sont soit en situation de rupture, de monoparentalité ou de recomposition. Elles vivent des réalités qui leur sont propres quant à la surcharge de responsabilités, à la discrimination liée à leur statut, au manque de ressources financières, etc. Les interventions des organismes réalisées dans un contexte de milieu de vie offre aux familles un lieu d'appartenance, un réseau d'entraide et d'action. Ces organismes sont les mieux placés pour rejoindre les familles, dont celles en situation de vulnérabilité. Ils sont également présents et à proximité des milieux de vie des familles en vue d'offrir accueil, référence, information, soutien, entraide, etc.

Impact de ces organismes : bénéfices pour la société!

- Des organismes issus de leur milieu et qui en ont pris la couleur, répondant mieux aux besoins de la communauté dans laquelle ils s'implantent;
- Des membres pouvant être impliqués à plusieurs niveaux dans l'organisme (conseil d'administration, assemblée générale, comités, etc.) ont la chance de faire des apprentissages liés à la vie démocratique;
- Des espaces permettant aux familles d'intervenir dans leur milieu et développant ainsi leur citoyenneté et leur capacité d'agir ;
- Des organismes facilitant la prise en charge des membres de la famille, favorisant le développement individuel, social et collectif;
- Des milieux de vie créant des lieux d'appartenance facilitant la création et le maintien de liens significatifs pour les parents et les enfants;
- Des organismes faisant preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des problématiques abordées permettant l'émergence de solutions collectives, novatrices et alternatives.

Les organismes travaillent également à répondre aux effets, sur les familles, des réalités liées à la monoparentalité et à la recomposition. À titre d'exemples, pensons aux activités sur la rupture, aux ateliers pour les familles recomposées, aux sorties familiales, etc. Par la mobilisation de leurs membres, par leur travail d'action politique, par leurs pratiques novatrices, ces organismes contribuent à l'élaboration d'orientations, de programmes et de politiques reliés à la famille, en mettant de l'avant leur expertise spécifique et leur enracinement dans la communauté.

De plus, plusieurs de nos organismes membres offrent un service de halte-garderie. En effet, pendant qu'un parent participe à une activité, on lui offrira de laisser son enfant à la halte-garderie où ce dernier pourra bénéficier d'un environnement stimulant et sécuritaire pendant quelques heures. Ce service permet également au parent (la mère, dans la majorité des cas) de bénéficier d'un répit, tout en étant valorisé dans son rôle parental. Rappelons que près de 70% des services de halte-garderie sont rattachés aux OCF, et ils reçoivent en moyenne 10,000 \$ par année du MFA. Ce sont 297 haltes-garderies à travers le Québec et plus de 45 000 enfants accueillis chaque année.

Le travail essentiel accompli sur le terrain par ces organismes doit donc impérativement être reconnu et financé adéquatement !

3. Portrait du financement des organismes membres de la FAFMRQ : Des organismes et des familles à bout de souffle !

La question du financement des organismes de familles monoparentales et recomposées du Québec occupe une place importante au sein de la FAFMRQ. En effet, ces organismes sont à l'image des familles qu'elles accueillent, c'est-à-dire qu'elles doivent composer avec des revenus nettement insuffisants. Depuis 2004, suite aux transferts opérés dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, les organismes communautaires Famille (OCF) sont rattachés au ministère de la Famille.

La moyenne de leur financement est de **72 617\$** par année, comparativement à 140,000\$ pour les organismes en santé et services sociaux.

Le tableau suivant en témoigne :

Ministère de la Famille			
	Nombre d'organismes en soutien à la mission globale	Moyenne du soutien financier à la mission globale	Médiane du soutien financier à la mission globale
2004-2005	265	54 410 \$	49 544 \$
2005-2006	272	51 327 \$	46 921 \$
2006-2007	269	59 982 \$	54 867 \$
2007-2008	268	59 996 \$	54 697 \$
2008-2009	267	67 453 \$	60 200 \$
2009-2010	268	68 188 \$	61 010 \$
2010-2011	267	69 091 \$	62 353 \$
2011-2012	283	61 267 \$	54 209 \$
2012-2013	283	68 526 \$	60 014 \$
2013-2014	283	68 526 \$	60 014 \$
2014-2015	282	68 526 \$	60 014\$
2015-2016	271	68 431 \$	60 014\$
2016-2017	270	72 617 \$	_

Lors du transfert en 2004-2005, il y avait 265 OCF (y compris les 7 nationaux et 1 régional) financés, alors qu'en 2016-2017 il y en a 270 (y compris les 8 nationaux et 1 régional (Mtl) *(au 1er avril 2015 10 OCF ont été transférés au MSSSQ pour des activités de SDA et un OCF dissout) donc 261 OCF locaux. Dans le budget 2016-2017 ajout de 1 million \$ pour les OCF et 200,000\$ pour les haltes-garderies.

4

.

RQACA: Évolution du soutien financier gouvernemental québécois à l'Action communautaire 2001-2002 à 2013-2014, février 2016.

4. Nos demandes financières pour 2017-2018

À bout de souffle, les organismes de familles monoparentales et recomposées arrivent de plus en plus difficilement à répondre aux besoins des familles qui frappent à leur porte.

Rappelons que le ministère de la Famille doit s'assurer que les organismes communautaires qui sont sous sa responsabilité, soient traités de façon équitable par rapport aux organismes de secteurs comparables (femmes et jeunes). La politique d'action communautaire autonome est très claire sur ce point.

Depuis que nos organismes membres ont été accueillis au sein du ministère de la Famille, non seulement il n'y a pas eu de rehaussement substantiel du financement, mais contrairement aux organismes du secteur de la santé et des services sociaux, le principe de l'indexation annuelle ne fait toujours pas partie des acquis. Cet état de fait constitue une cause supplémentaire d'appauvrissement de nos organismes membres.

Par conséquent, nous demandons pour nos organismes membres reconnus et financés par le MF pour 2017-2018 un montant additionnel de <u>2 000 340\$.</u>

2016-2017 (32 organismes)	2017-2018	140,000\$ par groupe
Sommes reçues	Besoins financiers	Total
2 481 720\$	2 000 340\$	4 482 060\$

Il est de plus en plus difficile de stabiliser les opérations de base qui sont en soutien aux familles à cause d'un financement aléatoire, d'une année à l'autre, en raison de la part devenue trop importante de l'autofinancement nécessaire au maintien du fonctionnement.

- •Difficile, voire impossible de maintenir les opérations sur douze mois par année;
- •Difficile de trouver à se loger pour offrir des espaces de qualité aux familles qui fréquentent nos organismes ;
- •Difficile de poursuivre les implications auprès des partenaires locaux et régionaux.

Un sérieux coup de barre s'impose!

Un investissement supplémentaire dans l'enveloppe dédiée au financement de la mission des OCF dans le prochain budget représenterait une aide directe aux familles qui en ont le plus besoin.

En guise de conclusion

Les organismes de familles monoparentales et recomposées répondent aux nombreux besoins des familles qu'ils accueillent en leur donnant les outils et moyens nécessaires au développement de leur plein potentiel et de leur autonomie. En partageant les difficultés liées aux transitions familiales auxquelles elles sont confrontées, ces familles prennent finalement conscience de leurs forces et de leurs ressources personnelles